



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Un projet-pilote pour améliorer la sécurité des piétons

**Vaudreuil-Dorion, le 2 novembre 2020** – En collaboration avec la Sûreté du Québec, la Ville de Vaudreuil-Dorion a officiellement lancé, vendredi dernier, le projet-pilote de drapeaux de visibilité pour les passages piétonniers. Cette nouvelle installation visant à accroître la sécurité des piétons qui traversent une voie de circulation est située sur le boulevard de la Gare, face à la rue du Manoir.

Le projet-pilote est mis en place à cet endroit stratégique qui fait régulièrement l'objet de plaintes par les citoyens. En 2017, un Kali-Flash<sup>MC</sup> (signaux lumineux complémentaires) avait été positionné à cette intersection pour sécuriser la traverse. Or, malgré cette mesure, la problématique persiste dans cette zone.

« J'ai pu observer le système de drapeaux de visibilité alors que je me trouvais à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai amené l'idée au comité de circulation et nos recherches ont démontré que cela existe aussi en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et dans quelques villes aux États-Unis. Les résultats y semblent concluants. Nous savons que l'intersection de la rue du Manoir et du boulevard de la Gare est problématique. C'est l'endroit parfait pour essayer les drapeaux de visibilité », a expliqué le conseiller municipal du district 2 et président du comité de circulation François Séguin.

Ainsi, pour améliorer leur visibilité, les piétons sont invités à prendre l'un des drapeaux de couleur orangée installés à proximité du passage piétonnier, à l'agiter pendant qu'ils traversent le boulevard, puis à le déposer dans le porte-drapeau de l'autre côté de l'intersection.

« C'est une nouvelle approche qu'on tente pour enrayer la problématique liée à cette traverse pour piétons et on espère que ça permettra aux citoyens d'être plus en sécurité lorsqu'ils l'emprunteront », a continué M. Séguin.

Rappelons que le non-respect des passages piétonniers par les automobilistes est une infraction au Code de la sécurité routière qui peut entraîner une amende.